

COMMUNE DE BORDÈRES

DÉCISION DU MAIRE N° DEC 123_25_CP

RÉNOVATION DU LAVOIR

Le Maire de la commune de Bordères,

- Vu la délibération n°6.4.2020 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, reçue en Préfecture le 28 mai 2020, prise conformément à l'article L.2122-22 alinéa 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande publique ;
- Considérant le projet de rénovation du Lavoir présenté par la commission travaux consistant notamment au remplacement de trois poteaux de soutènement en bois, à la fourniture et à la pose d'une porte en chêne et d'un étendoir à linge,
- Vu l'avis favorable du Conseil municipal,
- Vu le devis n°DEV00000063 du 07/04/2025 présenté par l'entreprise DUFFAU & fils,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'accepter le devis n°DEV00000063 du 07/04/2025 présenté par l'entreprise DUFFAU & fils concernant le remplacement de trois poteaux de soutènement en chêne ainsi que la fourniture et la pose d'une porte en chêne et d'un étendoir à linge en bois.

Article 2 :

Le montant de la prestation s'élève à 5 036.00 € T.T.C. et les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet communal et sera notifiée à l'entreprise DUFFAU & fils.

Article 4 :

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Bordères,
Le 09 avril 2025

Le Maire,
Michel MINVIELLE-GUILLEMARNAUD



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a series of loops and a final vertical stroke.